

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU MINISTÈRE PUBLIC

Genève, le 13.11.19

### **Homicide à Meyrin: le prévenu renvoyé en jugement**

**Le Ministère public a saisi le Tribunal criminel d'un acte d'accusation contre un homme accusé d'avoir tué un jeune homme sur le parking du centre sportif de Meyrin en juin 2017.**

Le Ministère public a déposé le vendredi 8 novembre 2019 son acte d'accusation au Tribunal criminel dans la procédure dirigée contre l'auteur présumé de l'homicide d'un jeune homme, survenu dans la soirée du 8 juin 2017.

Il est reproché au prévenu d'avoir percuté volontairement la victime au moyen de son véhicule à une vitesse de plus de 50 km/h. Alors que la victime était à terre, le prévenu lui aurait délibérément roulé dessus une seconde fois, provoquant son décès.

Pour ces faits, le prévenu est poursuivi pour meurtre avec la circonstance aggravante de l'assassinat.

Le prévenu bénéficie de la présomption d'innocence.

Pour mémoire, le Tribunal criminel est compétent lorsque le Ministère public entend requérir une peine privative de liberté supérieure à dix ans.

Il ne sera fait aucun autre commentaire.